Critérium du dimanche matin – Loisirs – District Aisne de Football
Règlement pour la saison 2019 / 2020

Règlement modifié et voté par les clubs présents lors de la réunion organisée le Samedi 31 Août 2019.

Définition de la compétition

Le critérium du dimanche matin est organisé sous le contrôle du DAF, selon les règlements de la FFF et réservé aux clubs régulièrement affiliés (Art. 11 des RG).

Chaque club admis à y participer déclare accepter le présent règlement.

Les ententes entre 3 clubs sont admises.

Déroulement de l'épreuve (partie championnat) : 79 équipes engagées

Elle se dispute sur 2 niveaux

- Niveau 1 – 38 équipes selon résultats de la saison précédente.
- Niveau 2 – les autres équipes.
    - 8 Groupes de 10 équipes avec un championnat de 18 journées en aller-retour.

Qualification

Chaque joueur participant au critérium doit être ***obligatoirement*** ***titulaire d'une licence Foot Loisir*** délivrée par la Ligue des Hauts de France en conformité avec les règlements généraux et être âgé de plus de trente ans.

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour toutes les rencontres.

En cas de non utilisation de celle-ci, **chaque responsable d'équipe devra présenter avant de disputer la rencontre le listing de ses licenciés édité via Footclubs (onglet licences – éditions extractions – sélectionnez la catégorie de licence « Loisirs » - cochez liste licences matches – validez – imprimez).**

Vous pouvez également utiliser l'application Foot compagnon sur votre téléphone pour présenter les licences dématérialisées le jour de la rencontre.

Sans l'utilisation d'un des deux dispositifs ci-dessus, la rencontre ne pourra se dérouler.

Participation des joueurs

Le nombre de joueurs mutés n'est pas limité.

Le changement de joueur est autorisé à tout moment → le remplacement est permanent.

Un joueur peut à tout moment de la rencontre prendre la fonction d'arbitre, celui-ci pouvant devenir joueur de champ.

En championnat, le nombre de joueurs pouvant participer à une rencontre est illimité.

En championnat et en coupe, il est autorisé à faire participer 2 joueurs maximum ***Licencié Loisirs*** ayant participé au dernier match officiel de l'équipe immédiatement supérieure (aucun des autres équipes) si celle-ci joue dans les 48 heures entourant cette rencontre. Au-delà, aucun joueur ne peut participer à cette rencontre.

Organisation des épreuves

Les matches se disputent le dimanche matin sur le terrain du premier nommé.

La durée du match est de 2 fois 45 minutes. En coupe, il ne sera pas effectué de prolongations en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, mais directement une séance de tirs aux buts.

Le coup d'envoi de toutes les rencontres est fixé à 9 H 30.

Toutes les rencontres doivent être effectuées. Dans le cas contraire, les rencontres seront considérées comme perdues par les deux clubs (-1 Pt forfait sur le score de 0 à 3).

Changement d'heure, de lieu ou de jour

Ces changements sont autorisés dès lors qu'il y a accord entre les clubs. Pour les reports ou l'avancement de rencontres, les clubs devront en informer le District.
Il faut noter également qu'il ne sera pas autorisé de reporter un match lors d'une journée réservée aux plus de 45 ans.

Forfait

Le forfait général d'une équipe du club considérée hiérarchiquement supérieure n'entraîne pas le forfait de l'équipe engagée en critérium.

Accessions et descentes

Les équipes classées à la 1ère de chaque groupe de niveau 2 ***pourront*** prétendre au niveau 1 pour la saison suivante sans que cela soit automatique ni obligatoire.
Chaque club pourra demander son niveau la saison prochaine d'après le niveau de sa future équipe, la Commission étudiera les souhaits et décidera selon les désirs de chacun.

Discipline de police des terrains

Tout joueur exclu du terrain doit adresser un rapport au district.

Arbitrage

Des arbitres officiels peuvent être désignés par la commission des arbitres. Les frais seront supportés par moitié par les 2 équipes.

Règlement des coupes

Les rencontres se disputeront comme les autres rencontres le Dimanche matin à 9 h 30.

Les clubs éliminés jusqu'en 8ème de finales du Challenge Elie participeront au Challenge Demarest.

Des arbitres officiels seront désignés par la CDA à partir des 8èmes de finales. Les frais seront supportés par moitié par les 2 clubs. En cas d'absence de l'arbitre désigné, priorité à un arbitre auxiliaire du club visiteur puis à un arbitre auxiliaire du club recevant. Au-delà, un tirage au sort désignera l'arbitre.

Lieu des rencontres : chez les clubs s'étant déplacés le tour précédent sinon chez le premier tiré au sort ou (ligne supérieure dans le tableau final).

En cas de couleurs de maillots identiques, c'est le club recevant qui devra en changer.

Pour ***les Finales des Challenges Cyril ELIE et Jean-Claude DEMAREST***, 16 joueurs maximum peuvent être inscrits sur la feuille de match et tous peuvent participer à la rencontre avec changement permanent

Lieu des finales :

La finale du Challenge Elie se déroulera sur les installations du club de VIC SUR AISNE.

La finale du Challenge Demarest se déroulera sur les installations du club de CROUY CUFFIES (CUFFIES).

Numérotation

La numérotation des maillots ainsi que la participation au début de la rencontre est laissé au libre choix de chaque club.

Pour les finales des Challenges Elie et Demarest, les joueurs débutant la rencontre porteront les numéros de 1 à 11.

Appels et réclamations

Les réclamations et appels sont introduits selon les conditions prévues dans les Règlements Généraux de la FFF.

Divers

Le comité directeur se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité.

Chauny le 05 Septembre 2019